



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT – UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivants qui a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 3 septembre 2024 :

- Projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2024-R-328 amendant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-R-285 afin de modifier les catégories de bâtiment et ouvrage et les secteurs concernés »

L'objet de ce règlement est de retirer de l'application du règlement la construction et la transformation de bâtiment accessoire, sauf pour les terrains où est situé un bâtiment d'intérêt patrimonial.

L'assemblée de consultation sur ce projet de règlement se déroulera **mercredi, le 2 octobre 2024, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de celui-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter le projet de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au urbanisme@msdsr.com ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Le projet de règlement est aussi disponible au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 4^E JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier